

## Rapport d'activités du 1<sup>er</sup> novembre 2012 au 31 octobre 2013

### 1. Conseil d'administration, comité exécutif et comité consultatif

#### *Conseil d'administration*

Pour la dernière année d'activités, les membres du conseil d'administration (C. A.) étaient :  
Président : M. Paulin Bouchard, président de la Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec;

1<sup>er</sup> vice-président : M. Yvan Lacroix, président-directeur général de l'Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière;

2<sup>e</sup> vice-président : M. Yvan Brodeur, président de l'Association des abattoirs avicoles du Québec.

Les autres administrateurs étaient :

Gyslain Loyer, président du Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation du Québec;

M. Yves Campeau, 1<sup>er</sup> vice-président des Éleveurs de volailles du Québec;

M. Serge Lefebvre, administrateur de la Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec;

M. Dominique Martel, vice-président de l'Association des acheteurs de volailles du Québec;

M. Christian Trottier, président de Les Couvoiriers du Québec.

Les administrateurs se sont réunis à 2 reprises au cours de l'année soit le 14 février et le 10 octobre 2013.

#### *Comité exécutif*

Le comité exécutif, formé du président et des deux vice-présidents, s'est réuni à trois reprises soit le 7 novembre 2012 et le 25 juin et le 7 octobre 2013.

#### *Comité consultatif*

Durant la période concernée, le comité consultatif s'est réuni à une seule reprise soit le 4 décembre 2012. Le mandat des membres du comité consultatif est d'apporter leur expertise et leur support au conseil d'administration sur des dossiers techniques et d'orientation.

Au cours de la période, les membres du comité étaient :

D<sup>re</sup> Sonja Laurendeau de l'Agence canadienne d'inspection des aliments

Mme Silke Schantz de l'Association des abattoirs avicoles du Québec

M<sup>me</sup> Sylvie Richard de l'Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière et Les Couvoiriers du Québec

D<sup>r</sup> Ghislain Hébert de l'Association des vétérinaires en industrie animale

M<sup>me</sup> Nathalie Robin des Éleveurs de volailles du Québec

D<sup>re</sup> Martine Boulianne, de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal

M<sup>me</sup> Angèle Hudon-Tanguay de la Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec

D<sup>re</sup> Anne Leboeuf du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

M<sup>me</sup> Brigitte Dubois du Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation du Québec

Dr Kamal Laghzaoui de l'ACIA est en remplacement de Dre Sonja Laurendeau depuis le début 2013.

## 2. Projets complétés

C'est au début de la dernière année d'activités que la plupart des projets amorcés en 2012 ont été complétés.

Tout d'abord, faisant suite à une série de formations en biosécurité amorcée en 2011 et poursuivie intensivement en 2012, trois d'entre elles ont eu lieu dans l'année en cours. En voici un sommaire :

Formation	Date	Nombre de participants
<b>Formation en biosécurité pour les visiteurs à la ferme</b>	6 novembre 2012	25
	11 janvier 2013	8
<b>Formation en biosécurité pour les conducteurs de véhicules de service</b>	16 novembre 2012	31
<b>Formation pour assistants aux producteurs</b>	6 novembre 2012	13
	<b>Total</b>	<b>77</b>

De plus, durant la même période, l'ÉQCMA a complété le matériel de formation en biosécurité pour les producteurs avicoles. Cette formation, développée à l'intention des producteurs avicoles et des employés à la ferme, comporte deux volets. Le premier volet porte sur la biosécurité courante et le deuxième sur celle en situation d'urgence. Ce projet a été réalisé avec la collaboration de D<sup>re</sup> Manon Racicot de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et Dr Ghislain Hébert, vétérinaire praticien.

L'ÉQCMA a aussi complété les projets suivants à la fin 2012 ou au cours de 2013 :

- site Internet de l'organisation
- guide d'élevage à l'intention des éleveurs de volailles de basse-cour accessible sur le site internet de l'EQCMA;

- outil géomatique qui a pu être utilisé lors des cas de laryngotrachéite pour lesquels l'EQCMA est intervenu au cours de l'année.

### **3. Laryngotrachéite infectieuse (LTI) et mycoplasmoses à *Mycoplasma gallisepticum* (MG)**

Entre novembre 2012 et octobre 2013, l'EQCMA est intervenue dans trois éclosions de laryngotrachéite infectieuse. Un premier cas fut déclaré en décembre 2012. Cette éclosion a impliqué une ferme avicole dans la région du Centre-du-Québec. Les lots subséquents ont été vaccinés avec le vaccin recombinant au couvoir et une biosécurité rehaussée mise en place. La situation s'est rétablie rapidement.

Un deuxième cas a été rapporté dans un troupeau de Lanaudière le 27 mai 2013. Puisque les volailles avaient déjà été vaccinées avec le vaccin recombinant au couvoir, il n'y a pas eu d'autres vaccins administrés mais une biosécurité rehaussée a été mise en place temporairement et la situation a été vite rétablie.

Puis le 25 octobre 2013, un autre cas de laryngotrachéite infectieuse a été rapporté à l'EQCMA dans la région de Lanaudière. Cette éclosion s'est propagée à une deuxième ferme à proximité dans les jours suivants. Un programme de vaccination dans un cas et un vide sanitaire complet dans l'autre cas ont été mis en place et une biosécurité rehaussée a été mise en place pour plusieurs semaines.

Au cours de la dernière année, l'EQCMA a aussi entrepris une révision complète du contenu du *Protocole d'intervention de l'EQCMA dans les cas déclarés de LTI et de MG dans les troupeaux de volailles au Québec*. Cette révision a été réalisée avec l'aide de l'Équipe technique santé (c.-à-d. comité vétérinaire) de l'EQCMA qui s'est réunie à deux reprises en cours d'année, le 28 novembre 2012 et le 31 janvier 2013. Cette révision a été basée sur une revue de la littérature scientifique afin que les recommandations contenues dans le protocole soient à jour et le plus efficace possible. Ce travail était pratiquement complété en fin d'année.

### **4. Maladies à déclaration obligatoire**

Débuté en 2011, les travaux pour rendre obligatoire la déclaration de tout cas d'une des quatre maladies à déclaration obligatoire (MADO), de LTI ou de MG ont mené à une proposition détaillée et complète en 2013. Depuis le début, l'EQCMA a travaillé de concert avec les quatre fédérations et syndicats de producteurs avicoles afin d'identifier des modifications réglementaires communes à chacun des règlements de contingentement ou de production des organisations concernées. Cette obligation de déclaration sera aussi accompagnée d'une obligation à respecter les mesures de biosécurité prescrites par l'EQCMA. Une convention entre l'EQCMA et les quatre fédérations et syndicats a été développée afin de préciser les responsabilités de chacun.

Plusieurs rencontres de travail ont eu lieu au cours de l'année pour finaliser la proposition de modifications réglementaires et convenir du texte de la convention. La version finale de ces textes a été transmise par l'EQCMA aux fédérations et syndicats de producteurs avicoles en octobre 2013. L'échéancier alors convenu entre les partenaires était que chacun consulte leurs instances décisionnelles respectives avant la fin février 2014 avec l'objectif que la proposition soit endossée par tous au 30 avril 2014. Par la suite, les modifications réglementaires finales pourraient être soumises conjointement à la Régie des marchés agricoles pour approbation en mai 2014 en espérant qu'elles puissent être mises en œuvre le plus tôt possible après cette date.

## **5. Régime d'indemnisation**

Grâce à l'assistance financière d'AAC par l'intermédiaire du *Programme canadien d'adaptation agricole* géré par le CDAQ, l'EQCMA avait amorcé au printemps 2012 une étude de faisabilité pour explorer la possibilité de mettre en place un régime d'indemnisation. Pour ce faire, les services de René Laporte et Associés, une entreprise spécialisée en gestion de risque et d'assurances, avaient été retenus. Un tel régime permettrait à l'EQCMA d'être mieux pourvu financièrement pour toute intervention en situation de crise sanitaire. Dans les cas de MADO, le fonds servirait à couvrir les frais de biosécurité sur les fermes infectées et les fermes dans la zone de biosécurité rehaussée (ex. 10 km) de même que les frais de lavage et désinfection des bâtiments et équipements des fermes infectées.

Dans les cas de LTI ou de MG, le même fonds pourrait servir à ordonner l'abattage de tout troupeau où il y a une éclosion et le producteur serait compensé pour ses pertes et coûts. Une compensation pourrait aussi être allouée à certains intervenants du secteur devant assumer des pertes financières associées à la gestion de troupeaux infectés. L'objectif de cette approche serait d'éradiquer rapidement la maladie et éviter, dans la mesure du possible, d'avoir à maintenir une biosécurité rehaussée pendant 4 à 5 mois, ce qui engendre des dépenses significatives pour plusieurs intervenants de l'industrie. Une telle stratégie minimiserait non seulement les coûts de biosécurité rehaussée sur de longues périodes mais réduirait aussi les risques de propagation de la maladie. Un premier concept de régime d'indemnisation composé d'un fonds de garantie et d'une assurance complémentaire a été défini lors des travaux qui ont eu cours en 2013.

La prochaine étape de cette initiative se réalisera dans le cadre d'un nouveau projet afin de mieux définir le régime d'assurance souhaité de même que ses coûts. Une proposition détaillée pourra ensuite être présentée aux partenaires du secteur avicole québécois pour discussion et approbation.

## **6. Échanges entre l'EQCMA et le FBCC**

Entrepris en 2009, l'EQCMA a poursuivi ses échanges annuels avec l'industrie avicole de l'Ontario sur les mesures d'urgence et ses diverses initiatives en biosécurité et en santé avicole.

Une rencontre entre des représentants de l'ÉQCMA et du Feather Board Command Center (FBCC) a eu lieu à Toronto le 24 janvier 2013 afin de faire le point sur les structures organisationnelles respectives de l'ÉQCMA et du FBCC, l'avancement des plans de mesures d'urgence respectifs des deux organisations de même que sur les projets en cours de chacun.

Le coordonnateur de l'ÉQCMA a aussi participé le 13 juin 2013 à un atelier et exercice de simulation du FBCC tenue à Guelph. Cette rencontre a aussi permis de faire le point sur la nouvelle structure du plan de mesures d'urgence du FBCC qui est maintenant basé sur le Système de commandement des interventions, un système reconnu internationalement en gestion d'urgence.

## **7. Membres associés**

Dans ses statuts, l'ÉQCMA a créé une classe de membres associés, sans frais de cotisation, permettant à toute organisation intéressée à ses activités de s'enregistrer afin de recevoir son rapport annuel d'activités et autres documents d'information (p. ex. : communiqués dans les cas de LTI et MG), d'être informée et invitée à d'éventuelles activités de formation et même, dans certains cas, de participer aux activités de comités *ad hoc* ou permanents. Les membres associés sont aussi invités à participer à la réunion annuelle de l'ÉQCMA.

Aucun nouveau membre associé ne s'est joint à l'ÉQCMA durant la période du 1 novembre 2012 au 31 octobre 2013.

## **8. Communications et activités de diffusion**

### **8.1 Site Internet**

Accessible depuis le 14 février 2013, le site internet de l'ÉQCMA ([www.eqcma.ca](http://www.eqcma.ca)) a permis à l'ÉQCMA d'accroître son rayonnement. Ce site deviendra de plus en plus un outil pratique et facile d'accès par tous les producteurs et intervenants du secteur avicole québécois puisque les protocoles de biosécurité courantes et en situation d'urgence de l'ÉQCMA y sont affichés. On y retrouve aussi tous les détails importants sur le protocole d'intervention dans les cas de laryngotrachéite infectieuse et de mycoplasmoses à *Mycoplasma gallisepticum*. De plus, le site devient graduellement une référence pour les éleveurs de basse-cour du Québec avec le guide d'élevage spécifiquement adapté à cette clientèle qui y est présenté.

### **8.2 Activités de diffusion**

L'ÉQCMA a participé à quelques activités lui ayant permis de mieux faire connaître son mandat, ses activités et ses réalisations. Voici la liste des activités de diffusion réalisées entre le 1<sup>er</sup> novembre 2012 et le 31 octobre 2013:

- 7 février 2013 : Présentation sur les bases et facteurs de réussite d'un partenariat dans le contrôle de maladies avicoles aux vétérinaires du secteur porcin de l'Association des vétérinaires en industrie animale (AVIA).
- 18 avril 2013 : Présentation sur l'ÉQCMA et ses activités à l'assemblée générale annuelle des Éleveurs de poulettes du Québec.
- 9 mai 2013 : Présentation sur l'ÉQCMA et sa stratégie d'intervention en situation de maladies infectieuse au Comité sur *Salmonella dublin* du secteur bovin québécois.

L'ÉQCMA a aussi bénéficié d'une visibilité intéressante sur ses activités par l'intermédiaire des articles suivants parus dans des médias écrits du secteur agricole :

L'Utiliterre de La Terre de chez nous, *La biosécurité, c'est du gros bon sens!*, édition de décembre 2012

Le Trait d'Union de l'UPA, l'EQCMA, un modèle de synergie!, édition du 15 février 2013



Martin C. Pelletier, agr., MBA  
Coordonnateur

*Le 9 février 2014*